



Délai de reflexion et crédit immo

Par **manue1996**, le **15/09/2016** à **07:58**

Bonjour,

Je vais essayer d'être clair dans l'exposé de mon problème.

En mars 2016 j'ai reçu mon offre de crédit immo, n'ayant pas bien compris les documents j'ai signé le bon de réception de l'offre (qui fait courir le délai de 10 jours) et l'offre elle-même à la même date donc la banque me renvoie mes documents avec un courrier me précisant que je n'ai pas respecté le délai de 10 jours et que je dois renvoyer le bon de réception à une date et l'offre de prêt dix jours après.

Ce que je n'ai pas fait puisqu'entre deux, j'ai trouvé un taux de crédit plus intéressant dans une autre banque.

Or la banque a quand même appliqué les règles du nouveau crédit et m'a donc pris 3% de pénalité, ce qui fait que si je veux renégocier avec l'autre banque j'aurais à nouveau des pénalités.

J'ai exigé de ma banque qu'elle rétablisse mon contrat antérieure puisque nous n'avons pas respecté les délais légaux !! mais elle refuse et me propose de re-signer un contrat pour revenir aux conditions antérieures en me prenant cette fois six une pénalités égale aux six derniers mois d'intérêts !!! elle se moque de moi!!

J'aimerais entamer une action devant le TGi.

Merci de me conseiller.

Bonne journée